

LES BANQUES  
ENTRE  
DROIT ET ÉCONOMIE

OUVRAGE COLLECTIF

**L.G.D.J**

# De l'utilité des prolégomènes dans les ouvrages collectifs

M.A-F.R

D'usage, les ouvrages collectifs n'omettent aucun des contributeurs sur la quatrième page de couverture mais limitent à un ou deux noms ceux qui ont donné unité à l'ouvrage. La chose va de soi, elle est de tradition lorsque la pluralité de l'ouvrage tient à un colloque, mais devient moins aisée lorsque l'exercice prend la forme d'une succession de conférences étirées dans le temps. Dès lors, comment exprimer à la fois l'unité, qui distingue encore le livre de la revue, et le dessein de l'écoulement parfois aléatoire dans le temps des thèmes esquissés ?

La question paraît de forme, il faut pourtant s'en soucier : cette évolution nuit au mode de lecture lui-même, et au droit qui finit par en résulter, en donnant une image amoindrie de l'unité du thème du fait qu'il est composé de multiples articles par rapport à l'unicité substantielle. Certes, la lecture ne va pas jusqu'à se fragmenter, mais, au travers de multiples articles, rédigés par plusieurs auteurs, sur des objets d'études moins globaux et divers que l'intitulé du livre ne le faisait paraître, l'éclatement de cette lecture diminue l'unicité du droit, son intelligibilité et sa cohérence et paraît amoindrir ce qui demeure pourtant l'unicité substantielle. La forme nuit à cette qualité qu'on nous présente de première importance.

De fait, les lecteurs, hormis les passionnés de la matière, ne lisent pas *in extenso* ce type d'ouvrages. Ceux-ci sont alors paradoxalement d'un côté unifiés par leur objet et de l'autre côté lacunaires dans leur traitement. L'unité est plus difficile à atteindre en comparaison de l'exercice d'une thèse. La préface rédigée par le directeur de thèse est déterminante pour une autre raison. Elle permet au directeur de valoriser cette sorte de double face qu'est la thèse, retraçant par écrit cette discussion entre maître et élève, discussion par laquelle le travail de l'élève s'est construit grâce à ce guide.

Mais un ouvrage collectif, qui ne peut prendre cette forme de dialogue, ne se prête pas à ce type d'écriture. La préface trace cette dialectique souvent merveilleuse où pensées du maître et de l'élève se mêlent, exprimant ce que fut le travail de thèse. Les ouvrages collectifs n'ont pas les moyens d'une telle maturation.

Pour conserver un esprit académique en dépit de cet éclatement constaté du mode de lecture, il faut concevoir un exercice que seraient les *prolégomènes*, sorte de préalable aux contributions des différents auteurs. Les prolégomènes, dont l'essai est fait ici, restituent l'unité de l'ouvrage mais aussi la pluralité des thèmes et des auteurs, les uns renforçant les autres plutôt que de les affaiblir.

Le lecteur peut alors disposer à la fois de la diversité des thèmes, des auteurs, des disciplines et des intérêts, ceux-ci apparaissant deci-delà, en ayant eu préalablement une vision plus générale du sujet, ici *Les banques entre droit et économie*. Le lecteur peut y percevoir une vision globale, la suite lui offre les moyens d'exercer son sens critique.